

## CHSCT DU 18 FEVRIER 2020

Lecture d'une déclaration liminaire par Solidaires pour dénoncer un climat social anxiogène et l'inquiétude sur l'avenir des compétences des CHS-CT suite à la fusion du CT et du CHS dans une seule instance, le Comité Social d'Administration à compter du 01-01-2023.

Pour le nouveau réseau de proximité, la directrice confirme une meilleure implantation des services dans le département. Pour elle, ce n'est pas une régression.

Elle reconnaît que les compétences du CHS-CT vont évoluer, la nouvelle législation est en cours, seul le décret est paru le 29-12-2019.

Le CHSCT a respecté l'ordre du jour :

**I. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 27/06/2019, 03 et 14/10/2019 (vote) :**  
approuvés à l'unanimité.

### **II. BILAN DES ACTIONS 2019 (information)**

Le budget de 34 310 € imputé de 3 % de réserve non levée a été affecté pour 32 894,07 €.

Solidaires interpelle l'administration sur la non utilisation du solde de 386,93 €. L'administration précise que depuis la mise en place de Chorus, l'engagement du solde des budgets est rendu difficile par la gestion strasbourgeoise, et c'est fort dommageable ! Cette somme était destinée à l'achat de petites fournitures. On espère tous une gestion plus affinée pour 2020.

60 agents ont pu bénéficier des formations proposées par le CHS-CT de Haute-Marne, en partenariat en cas de besoin avec les départements limitrophes.

### **III. POINT D'ETAPE (information)**

- REGISTRE SST : 8 annotations nouvelles prises en compte entre juillet et novembre 2019, portant essentiellement sur l'ambiance thermique, l'éclairage, le tabagisme passif, l'incompatibilité de logiciels avec Windows 10, les problèmes récurrents d'ouvrants de la cité et du matériel défectueux. Dans la mesure des possibilités, le BIL a répondu favorablement aux demandes.

- DECLARATIONS D'ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES : 4 nouvelles déclarations sans arrêt de travail immédiat, dont 2 accidents survenus à l'extérieur des locaux administratifs (accident de la circulation lié au trajet travail-domicile, chutes dans les escaliers, manipulation de boîtes d'archives)

Le médecin de prévention précise qu'elle prend contact avec les intéressés dès qu'elle a connaissance des déclarations pour un éventuel aménagement de poste de travail ou toute autre information ou prévention.

- FICHES DE SIGNALEMENT : 2 nouvelles fiches de signalements recensées.

Un seul usager a fait l'objet d'une lettre de mise en garde suite à un comportement irrespectueux envers un agent en charge de l'accueil.

- EVACUATION : 2 exercices d'évacuation ont eu lieu sur Saint-Dizier le 07-11-2019 et à la cité le 15-11-2019.

L'exercice sur Saint-Dizier est globalement positif, seul reste à s'assurer du bon fonctionnement des alarmes et que ces dernières sont en nombre suffisant car un agent n'a pas entendu l'alerte.

L'exercice sur Chaumont a démontré un problème majeur concernant la prise en compte de l'évacuation des usagers à l'accueil et l'empêchement d'accès au hall d'entrée pendant l'intervention.

Les points de rassemblement et les consignes doivent être reprecisés suite à la co-affectation des locaux entre les différentes administrations. Une réflexion commune est en cours.

- RAPPORTS ISST : l'inspecteur santé sécurité au travail a fait un point sur sa visite du 27 août 2019 au centre des Finances Publiques de Saint-Dizier. Il a constaté certains risques liés à l'électricité, incendie, amiante, chutes de personnes, ambiance lumineuse et aménagement des espaces de travail. Les risques électriques sont en cours de résolution. Un boîtier électrique débrayable manuellement a été installé pour lever la grille de protection du hall d'entrée.

Il est recensé au local archives SIP et cadastre des sols dégradés contenant de l'amiante. Il est préconisé une encapsulation des dalles du SIP et le retrait total des dalles endommagées dans le local des géomètres pour la fin d'année après la numérisation des plans cadastraux.

La banque d'accueil est inadaptée tant pour les usagers que pour les agents. Les propositions d'aménagements sont en suspens ... et oui ... arrivée de nouvelles missions suite au nouveau réseau de proximité !

-RAPPORT DU MEDECIN DE PREVENTION ;

le médecin de prévention a effectué récemment plusieurs visites de site sur Chaumont : Paierie Départementale, PUC, CDIF, Trésorerie et SPFE.

Ses rapports seront soumis au CHS ultérieurement mais les demandes de matériel et aménagement de poste sont traitées au fil de l'eau.

L'ambiance psychologique est systématiquement abordée. On constate qu'aucun service n'est épargné par la réorganisation du réseau. Les agents expriment un besoin de visibilité sur leur avenir professionnel.

#### ***IV. PRESENTATION DE LA NOUVELLE CAMPAGNE DUERP (information)***

Pour la campagne 2020, il s'agit d'un recensement exhaustif : tous les agents sont associés à la mise à jour du document déjà existant.

La phase de recensement se déroule jusqu'à fin mars, les travaux de retranscription en avril, le groupe de travail courant mai-juin pour une présentation du PAP en CHS au cours du second semestre.

Un petit rappel sera fait auprès des cadres de proximité afin que les agents soient bien associés à la rédaction du document.

## ***V. EXERCICE BUDGETAIRE 2020( analyse des besoins et présentation des formations)***

La dotation 2020 s'élève à 31 960 € avec une réserve de 6 % soit un montant disponible de 30 042 €. Ces chiffres sont en instance de validation au motif que le CHS ministériel se réunit cette semaine. La dotation par agent est identique à 2019 mais la réserve est passée à 6 %, sans garantie de levée. Les besoins en matériel et formations ont été analysés et actés pour la majorité.

Il a été décidé deux nouvelles offres de formation pour les TMS : une journée consacrée plus spécialement au port de charges et manipulation, et une journée avec un orthoptiste pour une approche individualisée sur l'ergonomie, le travail sur écran, le positionnement ...

***Solidaires s'est abstenu au motif de la mise en réserve d'une partie du budget.***

## ***VI. QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :***

- avenir du CHS-CT :

pas de changement au niveau de la constitution du CHS-CT jusqu'au 31-12-2022 au vu du décret du 23-12-2019 stipulant des mesures dérogatoires de la transformation de la fonction publique.

Cependant, selon la thématique abordée, la notion de projet important sera ou non retenue à l'ordre du jour du CHS, ce qui limitera la concertation et le dialogue social, voire la disparition de l'instance. Des fiches de présentation du décret sont en cours d'élaboration par le secrétariat général ministériel pour communication au CHS.

Ce nouveau stratagème dévastateur sera abordé au prochain CHS.

- point sur les EFS :

3 EFS labellisés en Haute-Marne avec un accueil de proximité pour Val de Meuse et Bologne, une permanence 1 jour par semaine, Prauthoy conservant actuellement sa trésorerie.

L'administration ainsi que les 5 agents volontaires ont visité les locaux : installation dans des bureaux individuels à proximité du personnel EFS, existence d'un point de convivialité pour la restauration ainsi que des parkings !

Les agents disposeront d'un ordinateur portable, d'une imprimante-scanner et d'un téléphone portable avec connexion sécurisée au réseau Wifi de l'EFS.

Ils pourront collecter les chèques des usagers !!!

En dehors des périodes de forte influence, le travail à distance s'appliquera.

Pour les agents des SIP volontaires, une formation minimale sur Hélios adaptée à leurs besoins sera dispensée le 10-03-2020.

Les futurs volontaires du réseau comptable devront déposer une demande de mutation pour le SIP départemental mis en place au 01-01-2022.

Aucun agent n'effectuera 5 jours de permanence par semaine pour éviter l'isolement.

Les remboursements de frais de déplacement classiques s'appliqueront (kilomètres et repas).

- point sur le télétravail demandé par Solidaires :

3 nouvelles candidatures au 01-01-2020 acceptées par la direction, pas de refus de candidature.

Les conventions des télétravailleurs de 2019 ont été reconduites en commun accord pour 2020 avec, pour 4 d'entre eux, des aménagements sur le nombre de jours de télétravail.